

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019

Rapport de Gestion intermédiaire 2019	3
Etats financier consolidés intermédiaires	12
Notes aux comptes consolidés	18
Note 1 : Informations générales	18
Note 2 : Déclaration	18
Note 3 : Méthodes comptables.....	18
Note 4 : Indicateurs de performance alternatifs	22
Note 5 : Information sectorielle.....	22
Note 6 : Caractère saisonnier.....	22
Note 7 : Covenants bancaires.....	23
Note 9 : Dette fournisseurs	25
Note 10 : Instruments financiers	25
Note 11 : IFRS 9 : Dépréciation de créances commerciales	25
Note 12 : IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.....	26
Note 13 : Test de la valeur recouvrable des actifs courants et non-courants	27
Note 14 : Éléments non récurrents	27
Note 15 : Résultat fiscal	28
Note 16 : Dividendes payés	28
Note 17 : Transactions avec partie liée	29
Note 18 : Perspectives 2019 et justification de l'application des règles comptables de continuité	29
Note 19 : Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2019	30
Rapport du commissaire au Conseil d'Administration de Fountain SA sur l'examen des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2019	31

Rapport de Gestion intermédiaire 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion intermédiaire consolidé du Groupe pour le premier semestre de l'exercice 2019, ainsi que les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 juin 2019.

La présentation des résultats respecte les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont établis sur base de principes comptables de continuité et en conformité à IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Comité d'Audit & Corporate Governance

En date du 27 mai 2019, l'Assemblée Générale :

- a acté la fin du mandat d'Administrateur de la société Beckers Consulting s.p.rL. représentée par Eugeen Beckers
- a nommé Valérie Baïssas-Clar Administrateur de la société

Par ailleurs, le conseil d'administration a nommé la société Dare Consulting s.p.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien, comme observateur auprès du Conseil.

Le conseil d'administration est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Anne Sophie Pijcke, représentante permanente d'OL2EF sprl, Isabelle Devos, représentante permanente de Sogepa s.a. et Valérie Baïssas-Clar.

Anne Sophie Pijcke est détentrice d'un diplôme de licenciée en droit de l'Université Catholique de Louvain et licenciée en droit fiscal de l'Université Libre de Bruxelles, Directeur juridique d'Euronext Bruxelles jusqu'au 31 décembre 2016, administrateur de l'Institut des Juristes d'Entreprises jusqu'à la même date, administrateur de sociétés et de l'Association Européenne du droit bancaire et financier.

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale ; elle est Conseillère et Analyste de financement d'entreprises à la Sogepa et, en tant que représentante de la Sogepa, administratrice de plusieurs sociétés, cotées ou non.

Valérie Baïssas-Clar est diplômée d'une Haute Ecole de Commerce (Sciences-Po) avec majeure en économie, finance et fiscalité ainsi que d'une maîtrise en business international de l'Université Paris IX Dauphine (Paris) et Group Financing Director du groupe Econocom.

Le Conseil d'Administration est composé pour plus de la moitié d'administrateurs indépendants.

Déclaration des personnes responsables

La s.c.s. Vander Putten Philippe, représentée par Monsieur Philippe Vander Putten, Président, La société RITM s.a., représentée par Monsieur Patrick Rinaldi, CEO, et Monsieur Eric Dienst, CFO, attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, que, à leur connaissance, les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Résultats du 1er semestre de l'exercice 2019

En termes d'activité, le premier semestre 2019 s'est caractérisé par la poursuite de l'implémentation des leviers de croissance déterminés en 2018 dont principalement :

- le recrutement de commerciaux terrain et télévente afin de réduire l'attrition de la base de clients et développer une nouvelle clientèle
- le lancement de nouveaux modèles de machines et de nouvelles recettes de consommables
- la mise en avant d'une gamme « durable »
- la transformation digitale avec un nouveau webshop
- la poursuite des projets innovation, qualité, service et amélioration continue

Ces plans d'actions sont financés notamment par les mesures suivantes :

- la poursuite des projets d'optimisation des achats, des autres coûts opérationnels (hors force de vente) et des stocks
- la réduction du nombre de sites

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2019 s'élève à 12,7 M€, soit -5,7 % par rapport à fin juin 2018. Cette diminution est pour l'essentiel toujours due à la persistance de l'attrition sur les clients à faible chiffre d'affaires et à notre décision de ne pas renouveler les contrats non rentables, partiellement compensé par la signature de contrats avec des nouveaux clients.

L'EBITDA ou cash-flow d'exploitation du 1er semestre de l'exercice 2019 s'élève à 1.726 K€ soit 13,5% du chiffre d'affaires. Cet EBITDA est établi après application obligatoire pour la première fois en 2019 de la norme IFRS 16 suivant laquelle les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de leasing financier, avec pour conséquence que les charges de location anciennement prises en déduction dans l'EBITDA sont remplacées par des charges d'amortissement sur les droits d'usage portés à l'actif et des charges d'intérêts sur les dettes futures actualisées relatives à ces contrats de location, ces charges étant hors EBITDA. L'impact de l'application de cette nouvelle norme a conduit à éliminer 701 K€ de charges de location dans l'EBITDA et à reconnaître des charges d'amortissement de 677 K€ et d'intérêts de 41 K€. Hors ce changement de comptabilisation, l'EBITDA du premier semestre 2019 aurait été de 1.025 €, soit 8% du chiffre d'affaires à comparer à 1.429 K€ au 30 juin 2018, soit 10,6% du chiffre d'affaires.

L'évolution négative de l'EBITDA par comparaison à l'année précédente résulte de la baisse du chiffre d'affaires et d'un mix produits différent qui ne sont que partiellement compensés par la réduction des coûts opérationnels.

Le résultat opérationnel au 30 juin 2019 s'élève à 345 K€, après retraitement des contrats de location tel que décrit ci-avant.

Le résultat net consolidé à fin juin 2019 est de 254 K, ou 267 K€ avant retraitement pour IFRS 16, à comparer à 202 K€ à fin juin 2018.

Hors retraitement des contrats de location en application de l'IFRS 16, la dette financière brute consolidée au 30 juin 2019 s'élève 4.756 K€ contre 5.278 K€ au 31 décembre 2018 et 5.570 K€ au 30 juin 2018, soit en diminution de 521 K€ sur 6 mois et de 813 K€ sur 12 mois.

Cette dette brute comprend une partie à moins d'un an de 2.728 K€, dont 1.467 K€ de financement par factoring renouvelable et 1.262 K€ de dettes à rembourser dans les 12 mois.

A ces montants, en application de l'IFRS 16, s'ajoute le montant de 3.396 K€ correspondant à la valeur actuelle nette des paiements futurs relatifs aux différents contrats de location du groupe pour des bâtiments, véhicules et matériels de bureau.

Au 30 juin 2019, le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain s.a. est de 4.150.900 actions et reste inchangé par rapport au 31 décembre 2018. A cette même date, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2.275 K€ en hausse de 254 K€ par rapport au 31 décembre 2018.

En 2019, aucun changement n'est intervenu dans le périmètre de consolidation.

Évènements importants survenus au cours du premier semestre 2019

Le groupe Fountain applique pour la première fois la norme IFRS 16 qui prévoit que les contrats de location soient comptabilisés de manière similaire aux contrats de leasing financier tel que décrit ci-avant.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu au cours du premier semestre 2019.

Évènements importants survenus après la clôture de la situation semestrielle

Dans le cadre de l'accord intervenu en 2017 avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis. Au 30 juin 2019, le covenant de chiffre d'affaires n'était pas respecté avec un écart de 1,3%. Les banques ING et BNP Paribas Fortis ont confirmé leur accord sur le non-respect de ce covenant au 30 juin 2019.

Malgré que cet accord soit intervenu après le 30 juin 2019, la dette financière est reflétée dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2019 en application des termes de remboursements prévus dans les accords avec les partenaires financiers et non en dettes à court terme comme prescrit par les normes IFRS.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 30 juin 2019.

Perspectives 2019 et justification de l'application des règles comptables de continuité

Plusieurs plans d'actions sont en cours de réalisation tant pour réduire l'érosion de la clientèle et stabiliser le chiffre d'affaires que pour réduire les coûts d'exploitation et optimaliser les postes bilanciers.

Ainsi, en matière de chiffre d'affaires, différentes actions sont en cours, dont principalement :

- le recrutement de commerciaux terrain et télévente afin de réduire l'attrition et développer une nouvelle clientèle
- le renforcement de l'équipe de télévente
- la formation des commerciaux au monde du café
- le lancement de nouveaux modèles de machines distributeurs de boissons
- le lancement de nouvelles recettes de consommables
- la mise en avant d'une gamme « durable »
- la transformation digitale avec un nouveau webshop
- la poursuite des projets innovation, qualité, service et amélioration continue

En outre, plusieurs actions ont été lancées en vue d'optimaliser l'utilisation des ressources financières dont principalement :

- le projet d'optimisation des achats de biens de commercialisation (distributeurs à boissons, produits, accessoires food et non food) avec pour objectif de réduire les prix d'achats ou, à prix d'achats constants, d'améliorer la qualité
- le projet d'optimisation des divers autres coûts opérationnels
- la réduction des stocks en valeur par l'optimisation des processus de gestion et par la réduction du nombre de sites de stockage
- la poursuite de l'optimisation du recouvrement des créances
- la réduction du nombre de sites d'exploitation

Le conseil d'administration considère que les plans d'actions en cours devraient permettre à Fountain de stabiliser le chiffre d'affaires à moyen terme, d'encore poursuivre l'optimisation de ses coûts d'exploitation, hors développements commerciaux, et d'améliorer le besoin net en fonds de roulement de manière à assurer la continuité des activités et le respect des engagements du groupe.

En complément de ces plans d'actions, une réflexion stratégique a été entamée au 1er semestre et devrait être finalisée pour mise en œuvre dès la fin du second semestre 2019. Cette réflexion stratégique a notamment pour objectif de redéfinir et préciser le positionnement et l'offre de Fountain ainsi que les moyens d'actions nécessaires à la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le cadre de cette stratégie.

Exposition du Groupe aux risques et politique de gestion des risques

Evaluation des risques

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques et de détermination des mesures permettant de réduire ces risques et d'évaluation des risques résiduels. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements des mesures de réductions des risques. Cette analyse de risque a été examinée par le Conseil d'Administration en décembre 2018 et fera l'objet d'une revue au second semestre 2019.

Risques sur le chiffre d'affaires

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

Obsolescence du concept de cartouche

Malgré de nombreuses tentatives, Fountain n'a pas encore pu redynamiser le concept de la cartouche qui représente aujourd'hui toujours 26 % de son business au 1^{er} semestre 2019 contre 28% au 1^{er} semestre 2018.

Cette solution est en baisse constante depuis plusieurs années au détriment de la solution « Table Top » en croissance régulière ; avec une érosion de 12% au 1^{er} semestre 2019, elle est le vecteur principal de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît. De nombreux clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci facilite l'abandon du système et explique l'érosion constante constatée sur ce type de solution.

Clientèle sans engagement contractuel

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans avec une durée moyenne d'environ 40 mois. Il n'est cependant pas toujours possible d'obtenir un tel engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, notamment quand le système est la propriété du client, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, quelque 50 % des clients ne sont pas liés contractuellement. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire même si, statistiquement, les clients restent longtemps actifs chez Fountain. Mais, ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur. La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs décrits ci-dessus accroît le risque sur le développement du chiffre d'affaires. L'attrition du chiffre d'affaires résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR par an) mais aussi du passage de certains clients de la solution « Cartouches » à d'autres solutions à prix de vente moins élevé. La base de la clientèle comprend une part importante de clients à chiffre d'affaires annuel limité dont l'érosion doit être freinée. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients ne peut compenser l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

La réalisation de l'objectif de stabilisation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques dans le cadre des financements obtenus.

Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que principalement des banques mais aussi à l'affacturage ou « factoring » de ses créances commerciales en vue de dégager des financements. Les financements obtenus via ces accords de factoring sont présentés au bilan au titre de dettes courantes portant intérêt, i.e. dettes financières. Depuis ce premier semestre 2019, la valeur actuelle nette des paiements futurs sur les contrats de locations sont également repris en dettes financières en application de l'IFRS 16.

Par rapport à sa structure bilancière et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier brut du Groupe Fountain s'élève, avant prise en compte des dettes de locations en application de l'IFRS 16, à 39 % du total bilan au 30 juin 2019 contre 42 % au 31 décembre 2018. La

reconnaissance des dettes de location à concurrence de 4.055 K€ au 30 juin en contrepartie d'actifs immobilisés faisant l'objet d'amortissements en application de l'IFRS 16 a porté ce ratio d'endettement à 52%. De ces dettes de location reconnues, un montant de 659.573 € a été remboursé au cours du semestre écoulé par le biais du paiement des loyers.

La dette financière brute, avant prise en compte des dettes de locations en application de l'IFRS 16, s'élève à 4.756 K€ et représente 4,6 fois l'EBITDA du 1^{er} semestre 2019, avant élimination des charges de location de 701 K€ en application de l'IFRS 16.

La dette financière brute totale s'élève à 8.152 K€, dont 3.396 K€ de dettes relatives aux contrats de location en cours en application de l'IFRS 16, à comparer à un EBITDA total après retraitement des charges de location de 1.726 pour le 1^{er} semestre 2019, soit un ratio de dettes financières sur Ebitda de 4,7.

Dans le cadre de l'accord intervenu en 2017 avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis. Au 30 juin 2019, le covenant de chiffre d'affaires n'était pas respecté avec un écart de 1.3%. Les banques ING et BNP Paribas Fortis ont confirmé leur accord sur le non-respect de ce covenant au 30 juin 2019. Le tableau ci-après reprend les covenants et les valeurs atteintes correspondantes.

Covenants hors IFRS16

K EUR	juin-18	déc-18	juin-19	déc-19	juin-20	déc-20	juin-21	déc-21
Sales								
Covenant	13.321	25.297	12.916	24.526	12.654	24.027	12.654	24.027
Actual	13.514	25.678	12.749					
Diff. %	1%	1%	-1%					
EBITDA								
Covenant	1.167	1.707	965	1.451	1.125	1.557	1.125	1.557
Actual EBITDA Total	1.429	2.066	1.025					
Diff. %	22%	21%	6%					
Gross debt								
Covenant	6.885	6.069	5.561	4.783	4.299	3.531	3.122	2.106
Actual	5.570	5.278	4.756					
Diff. %	-24%	-15%	-17%					
Capex								
Covenant	202	404	202	404	202	404	202	404
Actual	147	401	178					
Diff. %	-37%	-1%	-14%					

En cas de non-respect éventuel des covenants par le Groupe Fountain dans le futur, les crédits des banques ING Belgique et BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou devraient être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructurations complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds.

Risques relatifs aux litiges

Le groupe est confronté à quelques litiges et différends.

En matière sociale, deux litiges dans lesquels les tiers sont demandeurs sont actuellement en cours. Des provisions ont été constituées au cas par cas pour ces litiges pour 57 K€ au 31 décembre 2018 et maintenue au 30 juin 2019, sur base de l'issue attendue de ces derniers. Ces dossiers devraient pouvoir être clôturés dans les 24 mois suivant le 31 juin 2019, sauf éventuelle procédure en appel. Un dossier est en appel par Fountain après avoir indemnisé la partie adverse conformément au jugement en première instance.

En matière commerciale, 2 litiges commerciaux sont actuellement en cours pour lesquels des provisions à hauteur de 13 K€ ont été constituées au 31/12/2018 et sont maintenues au 30 juin 2019.

Enfin, un risque juridique potentiel a été provisionné à concurrence de 79 K€. La probabilité de concrétisation de ce risque juridique est jugée incertaine.

Risque de taux d'intérêts

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 30 juin 2019 s'élève à 4.293 K€ (4.788 K€ au 31/12/2018)

Le contrat IRS couvrant en partie les taux flottants est venu à échéance au 28/06/2019. Compte tenu de l'évolution actuelle des taux d'intérêts sur le marché, Fountain n'a pour le moment pas couvert les taux d'intérêts flottants sur ses dettes financières résiduelles.

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 points de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 43,0 K€.

Risque de devise

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

Risque alimentaire

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

Risque de fluctuation des prix d'achats

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 20%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc dilué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 30 juin 2019, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'a été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont globalement répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

Préservation des actifs en clientèles

Bien que la politique commerciale soit de vendre les machines aux clients ou au Vendor Lessor, qui la louera au client, dans certains cas, le Groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscrire rapidement les montants à risques. En conséquence, la Société ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires (environ 11,8% au 30 juin 2019) est réalisée avec environ 15 distributeurs indépendants français, 5 néerlandais, 1 belge et quelques autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 2 % sur un passé récent.

Risque informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTA (« recovery time actual » ou temps de récupération des données) et un RPA (« recovery point actual » ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

Opérations avec les parties liées

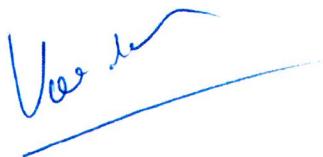
Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts. Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ mis en place le 30 juin 2015 pour un montant de 300 K€ a été modifié en juin 2017 pour reporter les deux échéances de remboursements de 150 K€ au 30 juin 2016 et 30 juin 2019 conjointement au 31 décembre 2021.

Corporate governance

Depuis le 1^{er} juillet 2018, faisant usage de l'exemption qui figure à l'article 526 bis §3 du Code des Sociétés, le Comité d'Audit a été intégré dans le Conseil d'Administration qui s'est réuni sur les points d'audit en date des 21 mars 2019 et 23 septembre 2019, en présence du commissaire aux comptes.

Il est fait usage du même type d'exemption pour le Comité de Nomination et de Rémunérations (article 526 quater §4 du Code des Sociétés) et ce essentiellement par ce que la taille de la société et ses organes ne justifient plus la mise en place de comités distincts.

Braine-l'Alleud, le 25 septembre 2019, pour le Conseil d'Administration,



s.c.s. Vander Putten Philippe
représenté par Philippe Vander Putten
Président



OL2EF s.p.r.l.,
représenté par Anne Sophie Pijcke
Administrateur

Etats financiers consolidés intermédiaires

Etat de la situation financière - Actif (avant affectation) en K€	Notes	30-06-19	31-12-18
ACTIFS			
I. ACTIFS NON COURANTS		9.798	6.820
1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8	4.909	1.717
1.1 Immobilisations corporelles en cours de production		2.188	426
1.2 Terrains et constructions		82	93
1.3 Installations, machines et outillage		1.559	0
1.4 Véhicules à moteur		233	196
1.4 Agencements et accessoires		848	1.002
1.5 Autres immobilisations corporelles		752	898
<i>dont machines en dépôt</i>		3.001	3.314
2. Immobilisations incorporelles		1.649	1.649
2.1 Goodwills		1.285	1.580
2.2 Fonds de Commerce		67	85
2.3 Autres immobilisations incorporelles		67	85
<i>dont logiciel informatique SAP</i>			
3. Participations dans des entreprises liées			
4. Participations dans des coentreprises			
5. Participations mises en équivalence			
6. Actifs d'impôts différés		1.545	1.512
7. Autres immobilisations financières		343	276
7.1 Actions		1	1
7.2 Titres, autres que des actions			
7.3 Prêts			
7.4 Autres actifs financiers		342	275
8. Clients et autres débiteurs			
II. ACTIFS COURANTS		5.893	5.763
9. Actifs non-courants et groupes d'actifs à céder détenus en vue de la vente			
10. Stocks		1.854	1.700
11. Autres actifs financiers courants		0	0
12. Actifs de couverture (courants)			
13. Actifs d'impôt exigibles		254	273
14. Clients et autres débiteurs (courant)		3.105	2.829
14.1 Clients	11	3.012	2.756
14.2 Autres débiteurs		93	73
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie		430	815
16. Autres actifs courant		251	146
TOTAL DE L'ACTIF		15.691	12.583

Etat de la situation financière - Passif (avant affectation) en K€	Notes	30-06-19	31-12-18
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			
A. Capitaux propres			
1. Capital libéré		1.645	1.645
1.1. Capital social		1.645	1.645
1.2. Primes d'émission			0
2. Capital souscrit non appelé			
3. Réserves		630	377
3.1. Réserves consolidées		628	374
3.2. Réserves IRS		0	-1
3.3 Ecarts de conversion		2	3
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES GROUPE		2.275	2.021
B. Intérêts non contrôlés			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		2.275	2.021
II. PASSIFS			
A. Passifs non courants			
4. Passifs non courants portant intérêts	8	5.291	3.221
5. Passifs non courants ne portant pas intérêts		4.648	2.569
6. Provisions non courantes		149	149
7. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à		350	350
8. Instruments de couverture non-courant		0	2
9. Passifs d'impôts différés			
10. Fournisseurs et autres créateurs non-courants		3	2
11. Autres passifs non-courants		142	150
B. Passifs courants		8.125	7.340
12. Passifs inclus dans des groupes à céder détenus en vue de la vente			
13. Passifs courants portant intérêts	8	3.504	2.708
14. Passifs courants ne portant pas intérêts			
15. Produits différés courants			
16. Provisions courantes			
17. Obligations courantes résultant des avantages			
18. Instruments de couverture courants			
19. Passifs d'impôts exigibles		329	460
20. Fournisseurs et autres créateurs courants	9	3.879	3.750
21. Autres passifs courants		412	421
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		15.691	12.583

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en KEUR)	Notes	30-06-19	30-06-18
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		12.749	13.514
1.1. Ventes de biens	6,12,13	12.749	13.514
1.2. Produits provenant des redevances			
2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS		217	165
2.1. Intérêts		217	165
2.2. Autres produits opérationnels			
3. CHARGES OPERATIONNELLES		-12.621	-13.020
3.1. Matières premières et consommations utilisées		-4.029	-4.055
3.2. Variation de stocks de produits finis et de travaux en cours		0	0
3.3. Frais de personnel		-4.707	-4.585
3.4. Dotations aux amortissements	13	-1.368	-848
3.5. Pertes de valeur	13	-16	88
dont perte de valeur sur stocks		-24	-61
dont perte de valeur sur clients	11,13	8	149
dont perte de valeur sur immobilisations			0
3.6. Autres charges opérationnelles	13	-2.502	-3.620
3.6.1. dont dotations/reprises de provision		0	-4
3.6.2. dont autres charges opérationnelles non cash		3	-7
3.6.3. dont autres charges opérationnelles cash		-2.505	-3.609
dont Rebitda	13	1.726	1.405
dont Ebitda	4,7	1.726	1.429
4. RESULTAT OPERATIONNEL		345	658
5. PROFIT (PERTE) SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE DE FLUX DE			
6. PROFIT (PERTE) SUITE A LA DECOMPTABLISATION D'ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA			
7. PROFIT (PERTE) SUR CESSIONS D'ACTIFS NON-COURANTS NON DETENUS EN VUE DE LA		0	0
8. CHARGES FINANCIERES		-112	-76
Dont coûts des financements		-112	-76
9. PROFIT (PERTE) SUR INVESTISSEMENTS (INSTRUMENTS FINANCIERS SAUF COUVERTURE)			
10. QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET DES PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE			
11. AUTRES PRODUITS NON OPERATIONNELS		0	0
12. AUTRES CHARGES NON OPERATIONNELLES		0	0
13. RESULTAT AVANT IMPOTS		233	582
14. CHARGES (PRODUITS) D'IMPOTS SUR LE RESULTAT	15	22	-380
15. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES		254	202
16. RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES ABANDONNEES			
17. RESULTAT DE L'EXERCICE		254	202
17.1. Attribuable aux intérêts non contrôlés			
17.2. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		254	202

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en KEUR)	Notes	30-06-19	30-06-18
RESULTAT DE LA PERIODE		254	202
18. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		0	6
Autres éléments non reclassés en résultat ultérieurement		-1	2
18.1. Ecart de conversion		1	4
18.2. IRS			
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE		254	208
I. RESULTAT PAR ACTION en €			
Nombre d'actions		4.150.900	4.150.900
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		4.150.900	4.150.900
1. Résultat de base pondéré par action			
1.1. Résultat de base pondéré par action provenant des activités poursuivies		0,06	0,05
1.2. Résultat de base pondéré par action pondéré provenant des activités		0,00	0,00
Nombre d'actions diluées		4.150.900	4.150.900
1. Résultat dilué par action			
1.1. Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies		0,06	0,05
1.2. Résultat dilué par action provenant des activités abandonnées		0,00	0,00

TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (KEUR)	Notes	30-06-19	30-06-18
FLUX PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de l'exercice		254	202
- dont impôts sur le résultat de la période		22	-380
- dont charges d'intérêts		-112	-76
Dotations aux amortissements		1.368	848
Dotation (reprise) aux réductions de valeur	3	16	-88
Dotation (reprise) des provisions		0	4
Profit (perte) sur cessions d'actif (-)		-14	-31
Profits (pertes) de change (-)		-3	7
Production immobilisée		0	
Variation des éléments différés		-33	444
Résultat opérationnel des activités		1.587	1.387
Variation des créances	3	-258	656
Variation des stocks	3	-177	-457
Variation des comptes de régularisation actif		-105	-112
Variation des dettes commerciales		359	34
Variation des dettes fiscales et sociales		-345	-471
Variation des autres dettes		-16	14
Variation des comptes de régularisation passif		-9	29
Variation des dettes découlant de l'affectation		0	0
Variation du besoin en fonds de roulement (augmentation -)		-551	-307
Flux de trésorerie des activités opérationnelles nets		1.036	1.080
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (-)		-9	
Acquisitions d'immobilisations corporelles (-)		-189	-178
Acquisitions d'immobilisations financières (-)			
Cautions versées (-)		-67	-15
Cessions d'immobilisations incorporelles (+)			
Cessions d'immobilisations corporelles (+)		20	45
Cessions d'immobilisations financières (+)			
Remboursement cautions (+)			
Flux de trésorerie d'investissements nets		-245	-147
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) de capital			
Variation nette des emprunts (augmentation +)		-1.177	-1.205
-dont augmentation des emprunts		105	
-dont remboursement des emprunts		-1.281	-1.205
Dividendes versés (-)			
Flux de trésorerie de financement nets		-1.177	-1.205
FLUX DE TRESORERIE TOTAUX DE LA PERIODE		-385	-273
RECONCILIATION AVEC L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE			
Solde d'ouverture		815	636
Variation de trésorerie semestre 1		-385	-273
Variation de trésorerie semestre 2			
Ecarts de conversion		0	0
Solde de clôture (*)		430	363
(*) composé de			
- Autres actifs financiers courants		0	0
- Trésorerie et équivalents de trésorerie		430	363

1er semestre 2019

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Notes	Capital social	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde de clôture au 31/12/2018		1.645	377	2.021	0	2.021
Augmentation - Diminution de capital						0
Dividendes						0
Résultat période			254	254		254
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - Conversion devises étrangères)			0	0		0
Autres augmentations (diminutions)				0		0
Solde de clôture au 30/06/2019		1.645	631	2.275	0	2.275

1er semestre 2018

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Notes	Capital social	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde de clôture au 31/12/2017		7.645	-5.625	2.019	0	2.019
Augmentation - Diminution de capital						0
Dividendes		-6.000	6.000			0
Résultat période			202	202		202
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - Conversion devises étrangères)			6	6		6
Autres augmentations (diminutions)				0		0
Solde de clôture au 30/06/2018		1.645	583	2.227	0	2.227

année 2018

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Notes	Capital social	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde de clôture au 31/12/2017		7.645	-5.625	2.019	0	2.019
Augmentation - Diminution de capital						0
Dividendes		-6.000	6.000			0
Résultat période			-10	-10		-10
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - Conversion devises étrangères)			11	11		11
Autres augmentations (diminutions)				0		0
Solde de clôture au 31/12/2018		1.645	377	2.021	0	2.021

Notes aux comptes consolidés

Note 1 : Informations générales

Fountain S.A. est une société anonyme de droit belge, dont les principaux actionnaires sont mentionnées en note 28 des états financiers annuels consolidés 2018. L'adresse du siège sociale de la société est :

Avenue de l'Artisanat 17 - 1420 Braine-l'Alleud
Registre des personnes morales Nivelles
TVA: BE 0412.124.393

Note 2 : Déclaration

La s.c.s. Vander Putten Philippe, représentée par Monsieur Philippe Vander Putten, Président, La société RITM s.a., représentée par Monsieur Patrick Rinaldi, CEO, et Monsieur Eric Dienst, CFO, attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, que, à leur connaissance, les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRA et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Note 3 : Méthodes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de FOUNTAIN S.A. ainsi que ceux de toutes les entreprises qu'elle contrôle directement ou indirectement après élimination des transactions réciproques. Les comptes consolidés sont préparés en accord avec les règles des IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

Les états financiers intermédiaires consolidés pour la période de 6 mois close le 30 juin 2019 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les évènements et opérations significatives en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2019. Le Groupe n'a

appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 30 juin 2019.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC comme approuvé par l'UE, sont entrés en vigueur à partir de cette période :

- Améliorations annuelles – cycle 2015-2017 (décembre 2017)
- IFRS 9 Instruments financiers : Amendements relatifs aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (octobre 2017)
- IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016)
- IAS 19 Avantages du personnel — Amendements relatifs à la modification, réduction ou liquidation d'un régime de retraite à prestations définies (février 2018)

A l'exception de l'impact de l'application à partir du 1^{er} janvier 2019 de la Norme IFRS 16 tel que décrit dans ces notes, l'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe (voir règles d'évaluation).

IFRS 9

A partir du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers ». La norme traite de la classification, l'évaluation et la dépréciation d'actifs et passifs financiers et la comptabilité générale de couverture.

Le groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation mais l'a appliquée au 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers :

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à l'exception de dépôts de garantie consentis pour des bâtiments pris en location par les entités du groupe ainsi que d'une garantie pour l'utilisation des cartes carburants pour les véhicules de fonction et de services du Groupe. Les biens immobiliers loués par les entités du groupe sont entretenus et réparés dès l'apparition ou la survenance de dommages éventuels de telle sorte que les retenues sur garanties en fin de contrats pour dégâts locatifs soient insignifiantes et que les dépôts en garanties soient récupérés dans leur totalité. La garantie relative aux cartes carburant sera récupérée dans son intégralité à la fin du contrat avec le fournisseur. L'application de la nouvelle norme n'a pas donc pas d'impact significatif sur ce poste. (cfr note 10).

Le Groupe ne détient pas de passifs financiers réévalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Dépréciation

Le groupe a appliqué l'approche simplifiée de la norme pour calculer la dépréciation sur les créances commerciales. Le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'a pas d'impact matériel sur les comptes du Groupe par rapport au modèle IAS 39. Les règles d'évaluation des provisions sur créances ont été affinées et reformulées (voir règles d'évaluation et note n°10)

Le groupe détient un seul instrument de couverture qui est évalué à sa juste valeur. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif sur ce poste (cfr note 10)

IFRS 15

A partir du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations.

Le Groupe Fountain a analysé l'ensemble des flux de produits générés par son activité en utilisant le modèle à 5 étapes d'IFRS 15 et en a conclu que cette nouvelle norme n'avait pas d'impact matériel sur la manière dont les produits sont reconnus. En conséquence, le Groupe n'a pas dû adapter ses règles comptables ni ajuster rétrospectivement ses résultats (cf. note n° 12 ci-après)

IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 a un impact significatif sur les comptes du Groupe. Elle remplace les normes IAS 17 « Contrats de location » et ses interprétations. IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaît un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement de loyers. Cela entraîne simultanément une augmentation des immobilisations corporelles et des dettes financières. Par ailleurs, la nature des charges encourues évolue ; les charges de loyer opérationnelles sont remplacées par des amortissements sur les droits d'usage et des charges d'intérêt financier sur les dettes associées.

La méthode de transition retenue par Fountain est celle de la rétroactivité simplifiée en déterminant la valeur de la dette sur base des loyers futurs actualisés à partir de la date de première application, soit le 01/01/2019, et en comptabilisant une valeur comptable du droit d'utilisation égale à cette dette de loyers, soit au 01/01/2019. Par conséquence, aucun retraitement n'a donc été réalisé sur les éléments comparatifs des exercices antérieurs. Ceci est sans effet sur les fonds propres au 01/01/2019.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la norme IAS 17 « Contrats de location » imposait d'insérer une note dans les états financiers précisant le montant, non actualisé, des loyers futurs à payer pour les locations simples.

Ces loyers futurs étaient décomposaient par catégorie de biens et sur base des échéances inférieures à 1 an, entre 1 et 5 ans et à plus de cinq ans.

Depuis l'entrée en vigueur au 01 janvier 2019 de la norme IFRS 16 'Contrat de location' en remplacement d'IAS 17, ces mêmes loyers futurs, actualisés, ont permis de définir la valeur de la dette financière nette y relative comptabilisée au passif du bilan, en contrepartie de la valeur du droit d'usage activé dans les immobilisations corporelles, sur base de la méthode de transition qui a été choisie.

Dès lors, la note prescrite dans les états financiers par IAS 17 n'a plus lieu d'être et a été supprimée.

Le Groupe a procédé au recensement de ses contrats en cours de location sur ces 5 sociétés et pour chacun des contrats a calculé la valeur actuelle nette des paiements futurs suivant les principes suivants :

- À partir du 01/01/2019 pour les contrats existants au 31/12/2018
- A partir de la date de début de contrat pour les contrats entrés en vigueur en cours d'exercice
- Taux d'actualisation utilisé = Taux auquel Fountain aurait emprunté si elle avait fait financer ces investissements sur des lignes de crédits globales (i.e. non spécifiques à chaque bien)

- Valeur de reconnaissance à l'actif du droit d'usage ainsi reconnu = valeur actuelle nette de la dette de financement calculée
- Plan d'amortissement du remboursement de la dette et du paiement des intérêts sur base des paiements périodiques récurrents
- Amortissement linéaire du droit d'usage sur la durée de vie résiduelle du contrat

Le détail des retraitements est repris en note 8.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 30 juin 2019 et/ou pas encore approuvé par l'UE au 30 juin 2019 et dont l'impact pourrait être pertinent.

- Amendements aux 'References to the Conceptual Framework in IFRS Standards' (mars 2018)¹
- IAS 1 Présentation des états financiers – Amendements relatifs à la définition du terme « significatif » (octobre 2018)¹
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Amendements relatifs à la définition du terme « significatif » (octobre 2018)¹

Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés dont le Groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Aucun changement de périmètre n'est intervenu ni durant l'année 2018 ni durant le premier semestre 2019.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 30 juin 2019 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2018 exception faite de l'adoption de la norme IFRS 16 (cfr note 8).

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses les plus significatives concernent notamment :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs courants et non courants (note 11)
- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges
- La charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour les comptes consolidés semestriels en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

¹ Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2018

Note 4 : Indicateurs de performance alternatifs

Il s'agit d'un indicateur de performance alternatif « Alternative Performance Indicator » (APM). Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle, le Groupe utilise des APM. Ces APM sont des indicateurs de performances non définis par les normes IFRS. Les APM présentés n'ont pas plus d'importance que les indicateurs définis par les normes IFRS.

Les principaux indicateurs alternatifs de performances utilisés par le groupe sont :

- EBIT « Earning before interests & taxes » ou Résultat d'exploitation correspond au résultat avant charges et produits financiers, et charges et produits fiscaux
- L'EBITDA « Earning before interests, taxes, depreciation & amortization » ou Cash-Flow d'exploitation est déterminé comme étant le résultat d'exploitation avant amortissements, réductions de valeur, provisions, charges de la dettes et impôts.
- Le REBITDA « recurring earnings before interests, taxes, depreciation & amortization » ou Cash-Flow d'exploitation récurrent est déterminé comme étant le résultat d'exploitation avant amortissements, réductions de valeur, provisions, charges de la dettes et impôts et charges et produits non récurrentes.
- Les « Eléments non récurrents » sont les charges et revenus à caractère exceptionnel et non répétitif de par leur survenance par référence à l'activité normale récurrente de l'entreprise, tels que par exemple coûts et revenus relatifs à la vente ou l'achat de société ou d'activité, coûts de restructuration ou de réorganisation ponctuelle et significatif de par son ampleur.
- La dette financière nette consolidée correspondant à la somme des dettes portants intérêts diminuée de la trésorerie active, en ce compris les éventuels plans de paiement de dettes fiscales et sociales.

Note 5 : Information sectorielle

En application de l'IFRS 8 et conformément à la décision du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du 4 juin 2009, le Groupe considère n'être actif que dans un seul segment opérationnel à savoir le marché des boissons en entreprises et que dans un seul secteur géographique.

Le Groupe Fountain réalise plus de 96% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique. Lorsque l'activité hors Europe dépassera les 10%, un segment secondaire supplémentaire sera créé. L'intégralité du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits et de services est issue des clients externes. Par les décisions des Comité d'Audit et Conseil d'Administration, le Groupe considère en outre n'être actif que dans un seul segment opérationnel.

Note 6 : Caractère saisonnier

L'activité du Groupe Fountain se répartit aux alentours de 53 % sur le premier semestre et de 47 % sur le second semestre.

Note 7 : Covenants bancaires

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Dans le cadre de l'accord intervenu en 2017 avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis. Au 30 juin 2019, le covenant de chiffre d'affaires n'était pas respecté avec un écart de 1.3%. Les banques ING et BNP Paribas Fortis ont confirmé leur accord sur le non-respect de ce covenant au 30 juin 2019. Le waiver a été signé en date du 23/09/2019. Le tableau ci-après reprend les covenants et les valeurs atteintes correspondantes sur base des états financiers tels qu'ils seraient sur base des normes applicables avant le 01.01.2019, soit avant application de la norme IFRS 16.

Covenants hors IFRS16		juin-18	déc-18	juin-19	déc-19	juin-20	déc-20	juin-21	déc-21
	KEUR								
Sales									
Covenant		13.321	25.297	12.916	24.526	12.654	24.027	12.654	24.027
Actual		13.514	25.678	12.749					
Diff. %		1%	1%	-1%					
EBITDA									
Covenant		1.167	1.707	965	1.451	1.125	1.557	1.125	1.557
Actual EBITDA Total		1.429	2.066	1.025					
Diff. %		22%	21%	6%					
Gross debt									
Covenant		6.885	6.069	5.561	4.783	4.299	3.531	3.122	2.106
Actual		5.570	5.278	4.756					
Diff. %		-24%	-15%	-17%					
Capex									
Covenant		202	404	202	404	202	404	202	404
Actual		147	401	178					
Diff. %		-37%	-1%	-14%					

Note 8 : Dette financière nette

Cet indicateur de performance alternatif est constitué des dettes financières LT et CT, en ce compris le reclassement de dettes fiscales et sociales et des dettes fournisseurs échues à + de 60 jours, desquelles la trésorerie active est également déduite. L'application de la norme IFRS 16 vient augmenter les dettes financières pour 3.396 K€ soit 776 K€ en CT et 2.620 K€ en LT.

Dette financière nette	06/2019	12/2018	06/2018
Dettes financières Long Terme	4.648	2.569	3.013
Dettes financières Court Terme	3.504	2.708	2.557
Dette financière brute totale	8.152	5.278	5.570
Trésorerie active	430	815	363
DETTE FINANCIERIE NETTE	7.722	4.463	5.207

La dette financière brute au 30 juin 2019 se décompose comme suit :

	30-06-19			
	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total
Crédits bancaires moyen terme	776.155	1.164.240		1.940.395
Locations financements	241.554	222.064		463.618
Vendor leasing	0			0
Factoring	1.466.661			1.466.661
Avances à termes fixes & découverts				0
Autres emprunts	244.489	641.142		885.631
Crédits fournisseurs				
Dette fiscale et sociale				0
Total avant IFRS 16	2.728.859	2.027.446	0	4.756.305
Locations financements IFRS16	775.487	2.266.398	353.670	3.395.555
Total après IFRS 16	3.504.346	4.293.844	353.670	8.151.860

L'impact net des retraitements IFRS 16 se décompose de la façon suivante :

€			
Immobilisations corporelles	Valeur brute à l'ouverture	3.146.470	
	Additions de la période	908.658	
	Annulation de la période	0	
	Valeur brute Cloture	4.055.128	
	Amortissements de la période	-677.114	
	Valeur nette	3.378.013	
Dettes financières	Solde à l'ouverture	-3.146.470	
	Additions	-908.658	
	Remboursement	659.573	
	Solde à la clôture	-3.395.555	
Impôts différés		4.372	
Bilan - Impact net		-13.170	
Charges locatives		-700.962	
EBITDA		700.962	
Amortissements		-677.114	
Intérêts		-41.389	
Impôts		4.372	
Résultat net		-13.170	

Equilibre

- Entrée des contrats existants au 31/12/2018
- Addition des nouveaux contrats de la période

L'impact sur les immobilisations corporelles et dettes financières se repartit de la façon suivante selon les catégories de location :

€	Bâtiments	Matériel de Bureau	Véhicules	TOTAL
Immobilisations corporelles	2.089.309	80.560	1.885.260	4.055.128
Dettes financières	-1.815.576	-32.270	-1.547.709	-3.395.555

Note 9 : Dette fournisseurs

La dette fournisseurs au 30 juin 2019 se décompose comme suit :

Balance âgée fournisseurs K€	juin 2019		décembre 2018	
		% Répartition		% Répartition
Non échu	2.035	88%	1.743	87%
de 1 à 30 jours	130	6%	190	10%
de 31 à 60 jours	45	2%	22	1%
de 61 à 90 jours	22	1%	4	0%
> 90 jours	93	4%	34	2%
Total	2.325		1.993	

Les dettes échues à plus de 90 jours sont constituées de factures contestées et/ou en discussion.

Note 10 : Instruments financiers

Tous les actifs et passif financiers à l'exception d'un instrument de couverture (IRS) sont évalués au coût amorti. La juste valeur est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs semblables (Niveau 1).

Hormis les créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne détient pas d'actif financier à l'exception de dépôts de garantie consentis pour l'essentiel pour la prise en location de bâtiments par les entités du groupe ainsi que de garanties pour l'utilisation des cartes carburants pour les véhicules de fonction et de services du Groupe.

Fountain détenait un instrument de couverture évalué sur base de données observables sur les marchés (Niveau 2), l'IRS s'est terminé au 30/06/2019. La variation nette de la juste valeur de cet IRS était comptabilisée dans le résultat global avec en contrepartie une dette court terme et un impact d'impôt différé.

En 2019, il n'y a pas eu de changement de classification des actifs et passifs financiers qui aurait résulté d'un changement d'objet de l'utilisation de ces actifs et passifs financiers. Les actifs et passifs financiers sont mesurés de manière récurrente à la juste valeur depuis leur comptabilisation initiale.

Note 11 : IFRS 9 : Dépréciation de créances commerciales

Créances commerciales

Les créances commerciales, respectivement au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, se décomposent comme suit :

Balance agée clients K€	30-06-19				31-12-18			
	Balance	% Répartition	% provision	provision	Balance	% Répartition	% provision	provision
Non échu	2.500	69%	2%	50	1.910	57%	2%	38
de 1 à 30 jours	392	11%	2%	8	618	18%	2%	12
de 31 à 60 jours	73	2%	2%	1	125	4%	2%	2
de 61 à 90 jours	38	1%	2%	1	37	1%	2%	1
de 91 à 180 jours	72	2%	25%	18	74	2%	25%	18
de 181 - 360 jours	28	1%	50%	14	66	2%	50%	33
> 361 jours	523	14%	100%	522	517	15%	100%	517
Total	3.626		17%	614	3.346		19%	622

Toutes les créances non échues et celles échues à moins de 3 mois sont provisionnées à 2% sur base des pertes de crédit attendues historiques. De 3 mois jusqu'à 12 mois échus, les créances sont provisionnées selon 25% ou 50%. A partir de plus d'un an de retard ou lorsque les sociétés sont en faillites, les créances tombent en phase 3 et sont provisionnées à 100%.

Le montant publié dans l'état de la situation financière est le montant net des créances : créances clients moins provisions.

Note 12 : IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Comme expliqué à la note n°5, le Groupe Fountain est actif dans un seul segment opérationnel et un seul segment géographique. Fountain exploite une activité dans la fourniture de solutions de boissons chaudes et froides et produits connexes aux PME. Ses revenus sont générés par des ventes de produits, machines et services. Le Groupe Fountain réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique.

Le Groupe Fountain a analysé l'ensemble des flux de produits générés par son activité en utilisant le modèle à 5 étapes d'IFRS 15 et en a conclu que cette nouvelle norme n'avait pas d'impact matériel sur la manière dont les produits sont reconnus. En conséquence, le Groupe n'a pas dû adapter ses règles comptables ni ajuster rétrospectivement ses résultats

Fountain a identifié 3 obligations de prestations (PO) générées par ses contrats avec ses clients :

1. Livraison : le revenu est reconnu au moment de la livraison produit/machine (point in time).
2. Location : le revenu est reconnu linéairement au fur et à mesure de la satisfaction de la PO/durée du contrat.
3. Entretien : le revenu est reconnu linéairement au fur et à mesure de la satisfaction de la PO/durée du contrat.

Le chiffre d'affaires par type de vente se décompose comme suit :

Facturation	juin-19	juin-18	Conclusion
Produits & accessoires	8.527	8.992	Reconnaissance du revenu à la livraison (mensuelle - trimestrielle) - point in time - vente spot
Machines & pièces détachées	1.283	1.090	Reconnaissance du revenu à la livraison - point in time - vente spot
Services	3.027	3.489	Contrat de services => 1 à 3 obligations de performance : - Produit : à la livraison du produit (point in time) - Location : overtime = linéairement sur la durée du contrat - Entretien : overtime = linéairement sur la durée du contrat
Total général	12.837	13.571	
Eléments de réconciliation	-88	-57	
Chiffre d'affaires	12.749	13.514	

Le chiffre d'affaires par pays se décompose comme suit :

Facturation	juin-19	juin-18
Benelux	3.503	3.678
France	8.733	9.289
Danemark	498	503
Rest of the world (ROW)	103	102
Total Général	12.837	13.571
Eléments de réconciliation	-88	-57
Chiffre d'affaires	12.749	13.514

Note 13 : Test de la valeur recouvrable des actifs courants et non-courants

En conformité avec les IFRS, le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciées. Ce test est à appliquer également en revue intermédiaire si il y a des indicateurs de perte de valeurs. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur.

Ce test a été réalisé à fin juin 2019 et les résultats démontrent qu'il existe aujourd'hui une marge limitée avant la nécessité de comptabiliser des pertes de valeur durables sur actifs. En conséquence, aucune réduction de valeur n'est comptabilisée au 30 juin 2019. Une mise à jour de ces tests sera effectuée au 31 décembre 2019.

L'analyse de sensibilité reprise ci-dessous indique une marque de sécurité disponible mais limitée sur les 12 prochains mois.

Chiffre d'affaires		Années n+2 à n+5								
	0	-3,0%	-2,5%	-2,0%	-1,5%	-1,0%	-0,5%	0	0,5%	1,0%
	-3,0%	-14.810	-12.498	-10.152	-7.774	-5.427	-3.075	-1.158	-436	0
	-2,5%	-14.064	-11.739	-9.381	-6.994	-4.662	-2.297	-923	-196	0
	-2,0%	-13.317	-10.980	-8.610	-6.240	-3.896	-1.519	-687	0	0
	-1,5%	-12.570	-10.221	-7.839	-5.487	-3.131	-1.175	-451	0	0
	-1,0%	-11.823	-9.462	-7.068	-4.733	-2.365	-942	-215	0	0
	-0,5%	-11.076	-8.704	-6.327	-3.979	-1.599	-710	0	0	0
	0	-10.329	-7.945	-5.585	-3.226	-1.203	-478	0	0	0
	0,5%	-9.582	-7.186	-4.843	-2.472	-974	-246	0	0	0
	1,0%	-8.835	-6.450	-4.101	-1.719	-746	-14	0	0	0
	1,5%	-8.088	-5.720	-3.359	-1.243	-517	0	0	0	0
	2,0%	-7.341	-4.990	-2.617	-1.018	-289	0	0	0	0
	2,5%	-6.611	-4.260	-1.876	-793	-60	0	0	0	0
	3,0%	-5.892	-3.530	-1.294	-568	0	0	0	0	0

Note 14 : Éléments non récurrents

Les résultats non récurrents sont détaillés ci-dessous par référence aux différentes rubriques de l'état consolidé du résultat global (en K€). Aucun élément non récurrent n'est à déclarer pour le premier semestre 2019.

En 2018, ces éléments sont composés comme suit :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - 48 K€ correction sur fonds de commerce (valeur brute et amortissement) +180 K€ reprise de réduction de valeur sur créance suite clôture litige détournement de fonds en France |
| <hr/> <ul style="list-style-type: none"> + 228 K€ Total |

L'impact de ces éléments non récurrents est présenté dans le tableau de comptes de résultats ci-après.

	juin-19			juin-18		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	12.749	0	12.749	13.514	0	13.514
1.1. Ventes de biens	12.749		12.749	13.514		13.514
1.2. Produits provenant des redevances	0		0	0		0
2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	217	0	217	165	24	141
2.1. Intérêts				165	24	141
2.2. Autres produits opérationnels	217		217			
3. CHARGES OPERATIONNELLES	-12.621	0	-12.621	-13.020	204	-13.225
3.1. Matières premières et consommations utilisées	-4.029		-4.029	-4.055		-4.055
3.2. Variation de stocks						
3.3. Frais de personnel	-4.707		-4.707	-4.585		-4.585
3.4. Dotations aux amortissements	-1.368		-1.368	-848	24	-872
3.5. Pertes de valeur	-16	0	-16	88	180	-92
<i>dont pertes de valeur sur stocks</i>	-24		-24	-61		-61
<i>dont pertes de valeur sur clients</i>	8		8	149	180	-31
<i>dont perte de valeur sur immobilisations</i>	0		0	0		0
3.6. Autres charges opérationnelles	-2.502		-2.502	-3.620		-3.620
3.6.1. <i>dont dotations/reprises de provision</i>	0		0	-4		-4
3.6.2. <i>dont autres charges opérationnelles non cash</i>	3		3	-7		-7
3.6.2. <i>dont autres charges opérationnelles cash</i>	-2.505		-2.505	-3.609		-3.609
4. RESULTAT OPERATIONNEL	345	0	345	658	229	429

	juin-19			juin-18		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
RESULTAT OPERATIONNEL	345	0	345	658	229	429
Dotations aux amortissements	1.368	0	1.368	848	-24	872
Pertes de valeur	16	0	16	-88	-180	92
Provisions	0	0	0	4	0	4
Charges opérationnelles non cash	-3	0	-3	7	0	7
EBITDA	1.726	0	1.726	1.429	24	1.405

Note 15 : Résultat fiscal

Le produit d'impôt sur le résultat s'élève à 22 K€ pour le premier semestre 2019 (vs charge d'impôt de 380 K€ en juin 2018). Ce produit est constitué de :

- 34 K€ de produits d'impôts sur les actifs d'impôts différés dont ajustement sur l'exercice antérieur, activation du premier semestre 2019 et variations liées aux fonds de commerce consolidés et locaux
- 12 K€ de charge d'impôts à payer

Pour rappel en 2018, ce résultat était composé de :

- 301 K€ d'ajustement négatifs sur les impôts différés actifs suite aux réformes fiscales belge et française.
- 78 K€ de charge d'impôt (courante et différée) calculée pour les comptes consolidés semestriels en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

Note 16 : Dividendes payés

En 2019, le Groupe Fountain n'a pas octroyé de dividende au titre de l'exercice 2018.

Note 17 : Transactions avec partie liée

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts. Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ mis en place le 30 juin 2015 pour un montant de 300 K€ a été modifié pour reporter les deux échéances de remboursements de 150 K€ au 30 juin 2016 et 30 juin 2019 conjointement au 31 décembre 2021.

Note 18 : Perspectives 2019 et justification de l'application des règles comptables de continuité

Plusieurs plans d'actions sont en cours de réalisation tant pour réduire l'érosion de la clientèle et stabiliser le chiffre d'affaires que pour réduire les coûts d'exploitation et optimaliser les postes bilanaires.

Ainsi, en matière de chiffre d'affaires, différentes actions sont en cours, dont principalement :

- le recrutement de commerciaux terrain et télévente afin de réduire l'attrition et développer une nouvelle clientèle
- le renforcement de l'équipe de télévente
- la formation des commerciaux au monde du café
- le lancement de nouveaux modèles de machines distributeurs de boissons
- le lancement de nouvelles recettes de consommables
- la mise en avant d'une gamme « durable »
- la transformation digitale avec un nouveau webshop
- la poursuite des projets innovation, qualité, service et amélioration continue

En outre, plusieurs actions ont été lancées en vue d'optimaliser l'utilisation des ressources financières dont principalement :

- le projet d'optimisation des achats de biens de commercialisation (distributeurs à boissons, produits, accessoires food et non food) avec pour objectif de réduire les prix d'achats ou, à prix d'achats constants, d'améliorer la qualité
- le projet d'optimisation des divers autres coûts opérationnels
- la réduction des stocks en valeur par l'optimisation des processus de gestion et par la réduction du nombre de sites de stockage
- la poursuite de l'optimisation du recouvrement des créances
- la réduction du nombre de sites d'exploitation

Le conseil d'administration considère que les plans d'actions en cours devraient permettre à Fountain de stabiliser le chiffre d'affaires à moyen terme, d'encore poursuivre l'optimisation de ses coûts d'exploitation, hors développements commerciaux, et d'améliorer le besoin net en fonds de roulement de manière à assurer la continuité des activités et le respect des engagements du groupe.

En complément de ces plans d'actions, une réflexion stratégique a été entamée au 1er semestre et devrait être finalisée pour mise en œuvre dès la fin du second semestre 2019. Cette réflexion stratégique a notamment pour objectif de redéfinir et préciser le positionnement et l'offre de Fountain ainsi que les moyens d'actions nécessaires à la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le cadre de cette stratégie.

Note 19 : Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2019

Fountain a obtenu un waiver des banques suite au non-respect d'un des quatre covenants à savoir une déviance de -1% sur le chiffre d'affaires. Les covenants sont déterminés sur les états financiers avant application de la norme IFRS 16, à savoir une déviance de -1% sur le chiffre d'affaires.

Malgré que cet accord soit intervenu après le 30 juin 2019, la dette financière est reflétée dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2019 en application des termes de remboursements prévus dans les accords avec les partenaires financiers et non en dettes à court terme comme prescrit par les normes IFRS.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 30 juin 2019.

Rapport du commissaire au Conseil
d'Administration de Fountain SA sur
l'examen des états financiers consolidés
intermédiaires résumés pour la période de 6
mois arrêtée au 30 juin 2019.

Rapport du commissaire de FOUNTAIN SA sur la revue limitée des informations consolidées intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé intermédiaire de la situation financière de FOUNTAIN SA au 30 juin 2019 ainsi que du compte de résultats consolidé, de l'état consolidé du résultat global, des variations des capitaux propres et du tableau résumé des flux de trésorerie consolidé pour la période de 6 mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives annexes («les états financiers consolidés intermédiaires résumés»). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la réserve décrite au paragraphe « Motif de la réserve », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints pour la période de 6 mois se terminant au 30 juin 2019 n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Motif de la réserve

Le référentiel IAS/IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne requiert que lorsqu'un *waiver* relatif au non-respect d'un covenant bancaire est obtenu postérieurement à la date de clôture, les dettes à long terme concernées soient reclassées parmi les dettes à court terme. Pour les raisons invoquées dans les notes aux états financiers semestriels, ce reclassement n'a pas été effectué, ce qui impacte la présentation de l'endettement consolidé au 30 juin 2019 à hauteur d'un montant de 1.071.428 EUR.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 18 reprise dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés où l'organe de gestion justifie expose son plan de mesures en vue d'assurer la continuité de la société et justifie ainsi l'application des règles d'évaluation appropriées aux perspectives de continuité.

La Hulpe, le 26 septembre 2019



BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représentée par Noëlle Lucas